



Précisions concernant le passage de certaines régions en zone rouge

Diffusé le 29 septembre 2020 à 16 h

L'ADOQ a pris acte des annonces des autorités concernant le passage de régions à la zone jaune ou à la zone rouge. Dans le but de maintenir les services aux apprenants, nous souhaitons porter à votre attention certaines des précisions qui ont été émises.

Rappel du mot d'ordre général

Depuis le début de la pandémie, L'ADOQ rappelle que les consignes de distanciation physique et le mot d'ordre de la Santé publique prévalent. Il est toujours important pour les orthopédagogues de s'y référer fréquemment et de s'y conformer. Nous invitons aussi les orthopédagogues à s'appuyer sur leur jugement professionnel pour évaluer leur situation au regard de ces directives.

Pour consulter l'ensemble des consignes sanitaires, [cliquez ici](#).

Par ailleurs, les décisions prises par les orthopédagogues devraient aussi s'appuyer sur ces dispositions du [Code de déontologie des orthopédagogues du Québec](#).

Orthopédagogues exerçant en pratique privée (à leur compte, en clinique, etc.)

À l'instar de la plupart des ordres professionnels du domaine de l'éducation, L'ADOQ considère que la téléorthopédie demeure l'option à privilégier si l'évaluation ou l'intervention en présentiel n'est pas essentielle, afin de limiter au minimum les chances de transmission de la COVID-19.

Notons toutefois que la Santé publique confirme, [dans les mesures restrictives pour le niveau d'alerte maximale \(zone rouge\)](#), que :

Dans le cas où vous recevez les clients à votre bureau ou à votre clinique	Les services professionnels en cabinet privé sont ouverts seulement pour les services nécessitant une présence en personne
Dans le cas où vous vous déplacez à domicile	Les visites à domicile sont acceptées lorsqu'il est question d'une personne offrant un service ou un soutien

Nous encourageons donc les orthopédagogues à exercer leur jugement professionnel et à s'appuyer sur les directives de la Santé publique et [sur le niveau d'alerte de leur région](#) pour évaluer les bénéfices d'une rencontre en personne par rapport aux risques encourus.

Enfin, il est essentiel de continuer **d'observer les consignes sanitaires**. Consultez aussi [la trousse d'outils](#) de la CNESST.

AVIS AUX MEMBRES

Orthopédagogues exerçant en milieu scolaire ou dans le domaine public : recours aux orthopédagogues comme suppléants

Nous vous invitons à prendre connaissance de la [foire aux questions publiée par le ministère de l'Éducation en date du 25 septembre 2020](#).

Voici aussi le [système d'alertes régionales et d'intervention graduelle à 4 paliers et son impact sur les services professionnels](#). L'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) présente ici la [hiérarchie des mesures de contrôle en milieu de travail](#).

Comme indiqué dans nos dernières communications, nous vous rappelons qu'après les discussions entre L'ADOQ et le cabinet du ministre en juin dernier, nous avons obtenu la confirmation écrite que **« les professionnels doivent, dans la mesure du possible, se consacrer à leur tâche première, soit soutenir les élèves les plus vulnérables »**. Les orthopédagogues, peu importe leur statut d'embauche, peuvent être affectées à une tâche d'enseignement uniquement dans les cas où **« toutes les autres solutions alternatives ont été épuisées (recours à la banque de suppléance, à des finissants dans les programmes d'enseignement, etc.) »**. **Il est de la responsabilité du centre de services scolaire de s'assurer que ces directives sur les solutions alternatives sont appliquées.**

Si vous vivez une situation que vous jugez non conforme à ces directives, nous vous invitons à nous en faire part par courriel à info@ladoq.ca

Questions et ressources

Dans tous les cas, nous savons que le resserrement des directives pour certaines régions et les situations vécues dans certaines écoles apportent leur lot de questions. Nous vous invitons à consulter régulièrement les différentes sources officielles et à nous contacter au besoin. Les membres peuvent consulter les détails et outils présentés concernant la téléorthopédie dans la [section réservée aux membres](#) du site Web.

L'ADOQ continue d'être en lien avec le cabinet du ministre, le ministère de l'Éducation et les différentes instances et nous vous tiendrons informés selon l'évolution de la situation.